



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS.

N° 2023/72

Objet : Economie : Approbation d'une convention de partenariat (2023-2025) à conclure avec l'association Initiative Tarn

Monsieur le Président rappelle le travail mené par l'association Initiative Tarn dans l'accompagnement financier et technique des jeunes entreprises.

Initiative Tarn, association loi 1901, accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises en réunissant à la fois des fonds et des compétences pour leur donner les plus grandes chances de réussites. Initiative Tarn intervient à plusieurs niveaux :

- Ingénierie de financement à partir d'un plan d'affaires
- Octroi de prêts d'honneur
- Mise en réseau du créateur ou repreneur vers les financeurs
- Accompagnement de l'entreprise dans sa structuration financière

Plusieurs collectivités du Département conventionnent avec Initiative Tarn pour l'appui aux entreprises. Monsieur le Président propose de renouveler le précédent partenariat en signant une convention triennale du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, afin de renforcer l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises en post création sur notre territoire. Le montant de la subvention annuelle qui sera versée à l'Association est de 1.100 €.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention à conclure avec l'Association Initiative Tarn pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et approuve le versement d'une subvention annuelle de 1.100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention à conclure avec l'Association Initiative Tarn pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023,
- approuve le versement d'une subvention à hauteur de 1.100 € par an,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La Vice-Présidente,
Christine VALERO



Le secrétaire de séance,
Mathieu FAU

